

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-trois, le 18 Décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 12 décembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAUJAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Annie SEES - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Claude CAMELIAS donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Rémi DAURIAC

Dél n° 68/2023 :

Objet : Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables (ZAE nR) : bilan de la concertation et arrêt des ZAE nR :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie...)

Elles ne garantissent pas leurs autorisations, celles-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et, en tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

La loi prévoit que la Commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023 puis transmise au référent préfectoral unique en Dordogne.

Madame le Maire rappelle qu'un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la commune et également prévues par des privés était disponible sur le site internet de la commune du 01/12/2023 au 15/12/2023 et qu'un registre pour les observations était également disponible en mairie.

Madame le Maire présente le bilan de cette concertation :

Nombre de personne ayant consigné des observations : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes listées ci-après :

- tous les bâtiments communaux : bâtiments scolaires (école préaux, périscolaires), mairie, agence postale, salles des fêtes (Audebert et Sudreau), logements communaux, la halle à marchandise, atelier municipal, WC publics
- la Centrale Solaire de Fontanille,
- les parcelles agrivoltaïsmes situées Route de la Source de Glane,
- la ZAE des Riviers, la ZAE du Peyrat, les Scieries de Cognac
- l'aire de co-voiturage.

Le plan de zonage est annexé à la présente délibération.

AR Prefecture

024-212403083-20231203
Reçu le 20/12/2023

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :
Au référent préfectoral unique de la Dordogne
A la Communauté de Communes Périgord Limousin

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 20/12/2023
et de sa publication le 20/12/2023
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 20 décembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-trois, le 18 Décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 12 décembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAUIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Annie SEES - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Claude CAMELIAS donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Dél n°69/2023 :

Objet : Achat terrain pour élargissement de l'Allée Léon Puiffe :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M MARCHIVE Jacques accepte de céder à la commune la bande nécessaire pour l'élargissement l'Allée Puiffe (de la RD73 au droit de la parcelle D1451 jusqu'au droit de la parcelle D 1448) soit 150 m² pour l'euro symbolique.

Madame le Maire propose au Conseil d'accepter cette proposition, les frais de géomètre et les frais d'enregistrement seront pris en charge par la collectivité.
Cette cession sera conclue par un acte administratif.

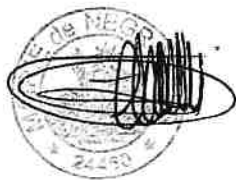
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte la vente de M. Jacques MARCHIVE à la commune pour l'euro symbolique**
- **autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette opération**

Considérant que Madame le Maire, en tant qu'autorité administrative, aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu des articles 98II et IV de la loi n°82-213 du 3 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, désigne Monsieur Bertrand COMBEAU, Maire Adjoint, pour représenter la commune en qualité de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

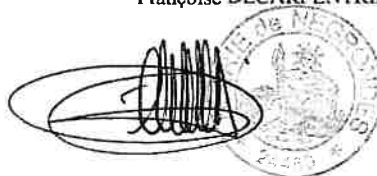
Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 20/12/2023
et de sa publication le 20/12/2023
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 20 décembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-trois, le 18 Décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 12 décembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAUIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Annie SEES - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Claude CAMELIAS donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Rémi DAURIAC

Dél n° 70/2023 :

Objet : Renouvellement de la convention du service fourrière avec la SPA de Marsac sur l'Isle :

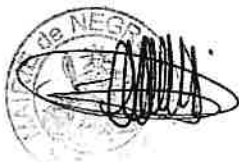
Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est régulièrement nécessaire de recueillir sur la voie publique des chiens errants ; lorsque les propriétaires de ces animaux ne se font pas connaître il faut en dernier recours avoir recours aux services de la SPA.

Afin de bénéficier des services de la SPA de Marsac sur l'Isle, il est nécessaire de signer une convention. Le coût de la prestation fourrière est fixé à 1 € par habitant pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

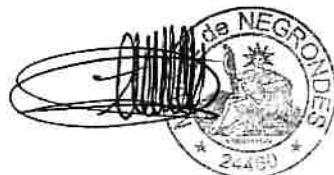
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention Fourrière entre la commune et la SPA de Périgueux au titre de l'année 2024.
- DIT** que ce service de fourrière sera réglé à la SPA de Périgueux à hauteur de 1 € par habitant pour l'année 2024
- AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet et à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 20/12/2023
et de sa publication le 20/12/2023
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 19 décembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-trois, le 18 Décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 12 décembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Annie SEES - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Claude CAMELIAS donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Rémi DAURIAC

Dél n° 71/2023 :**Objet : Révision tarif de la cantine à partir du 01/01/2024 :**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance des comptes de la gestion de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022/2023

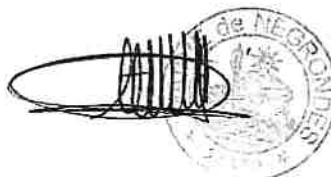
Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2024, une augmentation de l'ordre de 1,82% pour les tarifs adultes de la cantine soit : 4,75 € pour le prix d'un repas.

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 20/12/2023
et de sa publication le 20/12/2023
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 19 décembre 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-trois, le 18 Décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 12 décembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAUIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëticia - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Annie SEES - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Claude CAMELIAS donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Rémi DAURIAC

Del n°72/2023 :

OBJET : DETR : Extension de l'atelier municipal avec les vestiaires :

Madame le Maire présente le plan de financement pour l'extension de l'atelier municipal et la mise aux normes électriques du bâtiment qui est très vétuste. Il est également nécessaire de créer pour le personnel des vestiaires et des sanitaires actuellement inexistantes, et de prévoir la réalisation d'un assainissement pour raccorder les évacuations.

Travaux sur le bâtiment	88 500 €
Montant total H.T.	88 500 €
T.V.A (20%)	17 700 €
Montant Total T.T.C	106 200 €

Plan de financement :

DETR	40%	35 400 €
Contrats Territoriaux	20%	17 700 €
Auto-financement	40%	35 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

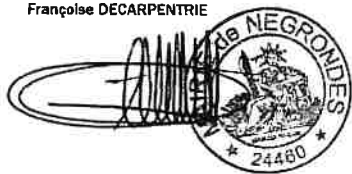
- **ARRETE** le projet pour le montant de 88 500 € HT
- **ADOpte** le plan de financement proposé et charge le Maire de solliciter la demande de subventions auprès :

De l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 35 400 €

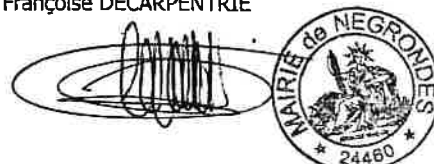
Du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux pour un montant de 17 700 €

L'auto-financement de la commune s'élève à 35 400 € H.T.

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 20/12/2023
et de sa publication le 20/12/2023
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 20 décembre 2023
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



AR Prefecture

024-212403083-20231218-DELIB73_2023-DE
Reçu le 20/12/2023

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE NONTRON

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-trois, le 18 Décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 12 décembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY-RIBIERE Corinne - DAUJAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëticia - CABALLERO Katia - DOUBLET Christophe - GRANGE Stéphane

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise DECARPENTRIE - Sylvie TRONCHE donne pouvoir à Annie SEES - Yannick FATIN donne pouvoir à Maryse AMBERT - Claude CAMELIAS donne pouvoir à Rémi DAURIAC - Christophe PATEYTAS

Secrétaire de séance : Rémi DAURIAC

Del n°73/2023 :

OBJET : Admission en non-valeur :

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes de 2016. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public.

Madame le Maire propose d'inscrire le montant, ci-dessous, au budget 2023 en non-valeur :

Au compte 6541 : 290,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire la somme de 290,96 € en admission en non-valeur
ACCEPTE l'admission en non-valeur de cette créance.

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 20/12/2023
et de sa publication le 20/12/2023
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 20 décembre 2023
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



